

La Raison 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

N° 80 août 2021

NOS LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES SANS CESSE REMISES EN CAUSE : JUSQU'OU IRONT-ILS ?

**Après l'état d'urgence « sanitaire » permanent,
après la loi Sécurité globale et la loi Séparatisme,
voilà maintenant qu'on nous impose le pass sanitaire !
(obligatoire pour aller au théâtre mais pas pour aller à la messe...)
Et avec le SNU, ils veulent embrigader la jeunesse !**



Ce lundi 17 juin marquait le coup d'envoi de la phase test du Service National Universel.
Au programme : uniformes, Marseillaise et levée du drapeau, pour les 2 000 jeunes volontaires.
Une mise au pas militaire qui va être imposée à l'ensemble de la jeunesse d'ici 2021...

Prochain rendez-vous

Assemblée Générale
des adhérents de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée
suite au Congrès de la Fédération Nationale
Samedi 2 octobre 2021, 14h30
maison des Associations - Marcoussis
(formulaire d'inscription en page 16)

Défendons nos libertés ! (en guise d'édito...)

Une dérive de plus en plus marquée : le Conseil constitutionnel entérine des atteintes graves aux libertés individuelles au nom de la protection de la santé...

Le **Conseil constitutionnel** vient de donner son *imprimatur* aux nouvelles restrictions des libertés que subit depuis le 9 août une grande partie de la population, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire adoptée par le Parlement, après accord de la commission mixte paritaire du 25 juillet.

Compte tenu des atteintes majeures à des libertés et droits fondamentaux, en l'absence d'un complet déploiement des moyens d'assurer l'objectif de protection de la santé de la population, comme pour d'autres textes récemment entrés en vigueur, **la Fédération nationale de la Libre Pensée demande l'abrogation de la loi du 5 août 2021, préparée et adoptée dans la précipitation.**

Extraits du communiqué FNLP du 9 août

APPEL-PÉTITION

« Pour une politique sociale et de santé juste et démocratique, contre la loi sanitaire et les régressions sociales » !

Comment justifier qu'un pass sanitaire permette :

- de discriminer à l'embauche, de suspendre le salaire ou de licencier des salarié.e.s en CDD ou précaires, parce qu'ils.elles ne sont pas vacciné.e.s ?
- de refuser des patient.e.s dans les hôpitaux pour la même raison ?
- d'instaurer un contrôle et une surveillance généralisée sur la population et de diviser la population entre vacciné.e.s et non-vacciné.e.s ?

En même temps, peut-on accepter que la casse de l'hôpital public continue ? Que la crise soit payée, non pas par les multinationales et les plus riches qui en ont profité, mais par tous les autres, notamment les travailleur.euse.s, les jeunes, les chômeur.euse.s, les retraité.e.s ?

Une vaccination large et massive est nécessaire pour combattre la pandémie, ainsi qu'une autre politique, juste et démocratique. Nous signataires, nous opposons à la loi sanitaire et aux régressions sociales à venir.

Nous exigeons :

- après le vote du Parlement, le 24 juillet, le retrait de cette loi et de l'état d'urgence sanitaire ;
- des moyens financiers et humains bien plus importants dans les hôpitaux publics et les Ehpad, un débat et une information d'ampleur, des possibilités de se faire vacciner sur le temps de travail, une couverture bien plus importante des centres de vaccination et les embauches nécessaires pour permettre des conditions de travail respectueuses des exigences sanitaires ;
- la levée des brevets au sein de l'Organisation mondiale du commerce pour la solidarité internationale et la santé publique ;
- l'abandon des lois et projets sur l'assurance-chômage et les retraites.

Christian Eyschen, secrétaire général de la Libre Pensée, est signataire de cet Appel-pétition avec de nombreux responsables d'organisations, d'élus et de personnalités

Sommaire

Page 2	Défendons nos libertés !
Pages 3, 4 & 5	AG de la LP 91 du 12 juin (intro à la discussion et décisions)
Page 6	Pour un Cercle rationaliste à l'Université de Paris-Saclay
Page 7	Aumônerie au lycée de Limours : entrevue avec le maire de Briis-sous-Forges
Pages 8 & 9	Hommage à Maxime Lisbonne au cimetière de La-Ferté-Alais
Pages 10 & 11	Sainte Péresse et sa « Charte de la Laïcité » (<i>communiqué de la LP 91</i>)
Pages 12 & 13	Le SNU : c'est toujours NON ! (<i>communiqué national unitaire</i>)
Page 14	Fin de vie : déclaration commune ADMD / FNLP
Page 15	Loi bioéthique : Alerte les bébés !
Page 16	Trésorerie

Compte rendu de l'AG de la LP 91 du 12 juin

La LP 91 a tenu son Assemblée Générale le samedi 12 juin à Marcoussis pour préparer le Congrès national de la FNLP qui se tiendra fin août à Voiron dans l'Isère.

21 participants (plus de 30% des adhérents), une dizaine d'excusés

Après la présentation des enjeux de ce Congrès national et des principaux faits marquants de l'activité de la FNLP, 13 libres penseurs sont intervenus dans la discussion.

Entre autres sujets abordés :

- le succès des rassemblements pour le 150ème anniversaire de la Commune de Paris : 25 présents au cimetière de La Ferté Alais pour célébrer le combattant Maxime Lisbonne avec le maire et les Amis de la Commune, une foule impressionnante le 29 mai place de la République et pour la montée au mur des Fédérés (beaucoup de jeunes) ;
- la délégation commune LP 91-Ligue de l'Enseignement à la préfecture de l'Essonne contre la loi « confortant les principes républicains » pour la défense des lois de 1901 (liberté d'association) et 1905 (liberté de conscience, séparation des Églises et de l'État) ;
- les atteintes à nos libertés : de circuler, de manifester (confinement, couvre-feu, loi Sécurité globale, état d'urgence permanent), entrave à la liberté de prescription, création d'un passe-sanitaire, etc. ;
- l'hypocrisie des « Chartes de la laïcité » avec l'exemple de l'association Laissez-les servir subventionnée par la Région Île-de-France ;
- l'implantation d'un centre culturel Teilhard de Chardin en plein cœur de l'Université scientifique Paris-Saclay (proposition de constituer un cercle rationaliste) ;

- nos initiatives contre les atteintes à la laïcité et au devoir de neutralité au lycée public de Limours ;
- l'utilisation du Portail des Fédérations sur le site internet de la FNLP à améliorer.

Ce que notre président (de la LP 91) a résumé par : « **On n'est pas des spectateurs critiques, on agit !** »

Parmi les décisions prises :

- le Rapport moral de la FNLP a été approuvé à l'unanimité.
Le Rapport d'activité de la FNLP a été approuvé à l'unanimité moins une abstention. Le Rapport International et tous les autres rapports et questions soumis au vote ont été approuvés à l'unanimité, sauf le rapport Internet (3 abstentions).

(l'AG souhaite que les documents préparatoires publiés dans la « LPM » soient à nouveau envoyés sous forme papier aux adhérents qui le demandent) ;

- les candidatures proposées aux instances nationales ont reçu l'approbation de l'AG à l'unanimité ;
- les délégués proposés par le Bureau de la LP 91 (Françoise et Daniel Rousseau) pour représenter notre Fédération au Congrès national ont élus à l'unanimité.
Louis Couturier n'a pas souhaité y participer cette année pour des raisons personnelles de santé.

L'AG s'est terminée par un pot fraternel (et de nombreuses discussions tout aussi fraternelles).



Introduction à la discussion pour l'AG LP 91 du 12 juin
Faite par Françoise Rousseau



Malgré toutes restrictions dues à l'état d'urgence dit « sanitaire », la FNLP a pu tenir en 2020 un Congrès virtuel et le 24 octobre le Comité Général conformément aux nouveaux statuts. Ce Comité tenu en présentiel a permis de dynamiser l'action des Fédérations et du National.

Pendant le confinement, la FNLP a continué d'agir. On ne va pas tout citer. Ce qui me paraît essentiel :

- le nombre important de communiqués analysant de manière détaillée tous les mauvais coups du gouvernement, communiqués très utiles pour les Fédérations départementales
- la participation physique de la FNLP aux rassemblements et manifestations contre la loi Sécurité globale et la loi Séparatisme pour laquelle elle a été auditionnée au Sénat et à l'Assemblée nationale
- forte de son audience, la FNLP a intégré la Coordination nationale des associations contre la loi Sécurité globale, ainsi que le collectif anti-SNU et celui contre la loi Séparatisme
- la pétition pour l'abrogation des décrets du 2 décembre 2020 sur le fichage des citoyens est une initiative de quatre syndicalistes libres penseurs

Enfin, et c'est peut-être le plus remarquable de la période que nous vivons, le bloc historique des organisations laïques a repris corps avec la FNLP, la Ligue des Droits de l'Homme et la Ligue de l'Enseignement. La FNLP en est l'élément moteur. Elle se veut le centre d'union du combat laïque et propose de constituer une « Confédération des Associations laïques » avec la perspective d'un grand Congrès en 2023-2024.

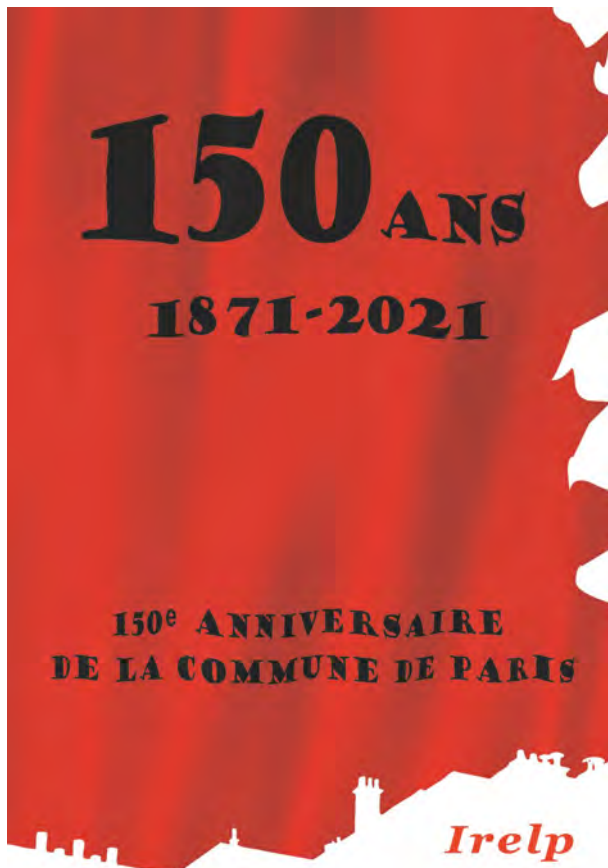
Pour illustrer la place qu'occupe aujourd'hui la Libre Pensée, après la dissolution de l'Observatoire de la laïcité jugé trop mou par le gouvernement vis-à-vis des musulmans, il faut mesurer l'importance de la constitution de l'association intitulée « La Vigie de la laïcité » avec comme initiateurs Jean-Louis Bianco, Nicolas Cadène, Valentine Zuber, Jean Baubérot et Jean-Marc Schiappa (tribune dans *Le Monde*)

C'est un point d'appui pour tous ceux qui veulent résister au cours libéricide du gouvernement.

Il y a bien sûr beaucoup d'autres éléments positifs et surtout constructifs et je vous appelle à voter le rapport moral de notre président, Jean-Sébastien Pierre, qui a, entre autres, réagi fort à propos aux attaques de la ministre Vidal contre les universitaires supposés être islamo-gauchistes, ainsi que le rapport d'activité de la direction présenté par Christian Eyschen et Pierre Gueguen.



Vient de paraître :



Histoire, mémoires, combats, débats

150 ANS

1871-2021, 150^e anniversaire de la Commune de Paris
Histoire, mémoires, combats, débats

La Commune de Paris en 1871 a été un événement majeur dans l'histoire de l'émancipation. Ce ne fut plus dans le domaine des idées qu'une autre société se construisait mais dans le réel.

La sauvage répression qui en suivit fut la réponse de l'Ordre, clérical et bourgeois.

Mais rien n'y fit. La Commune a bouleversé la question de l'émancipation.

Les pouvoirs en place ont tout fait pour que le 150^e anniversaire soit occulté, utilisant sans vergogne aucune le prétexte de la pandémie.

Le colloque prévu par l'IREL (Institut de Recherches et d'Etudes de la Libre Pensée) ne put avoir lieu.

Mais nous avons décidé d'honorer la Commune !

Nous publions donc dans ce volume les communications qui auraient dû être prononcées à ce colloque. Nous y avons ajouté les messages des associations amies ainsi que des éléments extraits de nos archives, y compris des publications de la Commune. Des études et des textes de la Fédération nationale de la Libre Pensée complètent notre ouvrage qui se devait de terminer par l'évocation de la belle journée du 29 mai 2021.

150 ans après, la Commune est vivante !

Jean-Marc Schiappa

Président de l'IREL

(Institut de Recherches et d'Etudes de la Libre Pensée)



Couverture :
Lionel Garcia

En vente auprès de la LP 91, chez Françoise Rousseau, 3 place d'Allemagne, 91300 Massy
Prix : 12 € (18,45 € avec les frais d'envoi)

Un Cercle Rationaliste n'est-il pas nécessaire à Paris-Saclay ?

Sous nos yeux, sous des formes diverses, les religions investissent la « Silicon Valley » française : l'Université scientifique Paris-Saclay, le CEA, le CNRS, Polytechnique, l'INSERM... Tandis que les médias focalisent leurs publications sur « l'islamo-gauchisme » et sur le « péril islamiste », elles y tissent leurs toiles.

Les musulmans – islamistes ou non, les évangélistes et les juifs (via HILEL campus) placent leurs projets d'investissement du Plateau de Saclay dans le sillage de ceux des jésuites avec la construction du Centre Teilhard de Chardin.

Côté christianisme, la toile d'araignées est en place :

- EVEIL, association étudiante de l'Université Paris-Saclay organise des rencontres et débats dans des amphithéâtres de l'Université Paris-Saclay sur Création et Évolution, Science et Foi, Raison et Foi, Souffrance et Bioéthique...
- L'Association Foi et Culture Scientifique (F.C.S.), le Réseau Blaise Pascal (R.B.P. créé en 2001) poursuivent le même but : réintroduire dans le monde universitaire scientifique et de la Recherche les « superstitions » que combattent les rationalistes, avec l'organisation de débats sur des sujets comme : Création continue, Résurrection et Création, Spiritualité et Rationalité, Science et Religion, Humaniser la mondialisation, Penser l'écologie dans la tradition catholique, Réel voilé et Cosmos hiérophanique, Déterminisme, Hasard et Libre arbitre, Principe anthropique... De « grandes pointures » y ont été ou y sont encore à l'œuvre : Bernard SAUGIER, René SENTIS, Marc LEMAIRE, Dominique GRÉSILLON, Hervé LEGUYADER, Philippe DUTERRE.

À ces associations, s'ajoutent :

- L'Association des Scientifiques Chrétiens (A.S.C.)
- L'ESSAT (European Society for the Study of Science and Theology) depuis 1980, organisatrice de la Conférence Européenne sur la Science et la Théologie (E.C.S.T.) qui se tient tous les deux ans (la prochaine est prévue à Madrid les 23 -27 juin prochains)

Ne voit-on pas dans ces activités « savantes », sous couvert de combattre les fondamentalistes de toutes religions (islamistes comme créationnistes américains), des tentatives pour rendre acceptables aux biologistes, aux astrophysiciens et physiciens, leurs visions pour mettre la science dans son giron et

permettre à l'église de faire passer sa « doctrine sociale », sa prétention traditionnelle, multiséculaire et universelle ?

Comment réoccuper le terrain ? Ce terrain qui fut autrefois le bastion de l'Union Rationaliste

- dans un premier temps, mettre sur pied un Cercle rationaliste dont les adhérents de la Libre Pensée et les Amis de la pensée libre seraient les promoteurs ?
- publier une lettre électronique de liaison ?
- organiser d'autres colloques sur la base du succès des deux précédents (colloque Charles Darwin, colloque Robert Havemann) ?
- organiser un cycle de conférences dont le programme et la périodicité seraient annoncés à l'instar de ce que font les Universités du Temps Libres (U.T.L.) ?

Merci de nous faire part de vos observations et propositions.



Charles Robert Darwin (1809-1882)

Entrevue de la LP 91 avec le M. le maire de Briis-sous-Forges à propos des atteintes à la laïcité au lycée J. Verne de Limours

Le 14 juin, une délégation de la LP 91, composée de Brigitte SWAN et de Françoise ROUSSEAU, a rencontré le maire de Briis-sous-Forges, Emmanuel DASSA, accompagné de l'adjointe aux Affaires scolaires, Morgane BOYARD. Cette entrevue demandée en octobre 2020 a pu enfin avoir lieu, la cause du retard étant due aux mesures de confinement liées à la situation sanitaire. Nous avons souhaité le rencontrer car les élèves de Briis-sous-Forges-fréquentent le lycée public Jules Verne de Limours où a été implantée une aumônerie catholique qui ne se gêne pas pour faire ostensiblement du prosélytisme religieux avec la neutralité bienveillante des autorités de l'Éducation nationale.

Parmi les atteintes à la laïcité et au devoir de neutralité observés dans cet établissement d'enseignement public, la délégation a souligné qu'il était inadmissible que l'aumônier puisse faire tranquillement sa propagande sur le site internet public du lycée Jules Verne avec la bénédiction de la proviseure et du Directeur académique. Pour preuve, nous avons remis au maire un exemplaire de cette page internet toujours lisible sur le site du lycée.

Nous avons précisé que le principal du collège de Limours, lui, avait fort justement retiré le texte de l'aumônier du site internet de son établissement dès la rentrée 2020 car dérogeant au principe de neutralité scolaire.

À propos d'aumônerie, M. DASSA nous a informés qu'une même démarche avait été effectuée par des parents d'élèves pour en implanter une au collège de Briis-sous-Forges mais que cette tentative avait échoué sous son impulsion. Il a pris l'initiative de faire voter une motion contre cette demande au Conseil d'administration du Collège où il siège en tant que représentant des élus. Avec le principal du collège, il a ensuite adressé un courrier au Directeur académique pour lui signifier son opposition. C'est pourquoi il n'y a pas d'aumônerie catholique au collège. Sinon il faudrait le faire pour toutes les religions qui le demandent. Où irions-nous ?

Nous rappelons que le Conseil d'administration du collège Gilles Vignaud de Limours avait voté contre la présence d'une aumônerie au sein de cet établissement mais que le Recteur, saisi par 7 fa-

milles, avait passé outre cet avis comme l'autorise la circulaire Monory de 1988 ! Ce sont les interventions répétées de la Libre Pensée et les réactions de parents d'élèves et d'élus de Limours qui ont permis de mettre cette aumônerie en veilleuse.

Mme BOYARD, qui est aussi présidente de l'association de parents d'élèves FCPE du lycée Jules Verne de Limours, nous a expliqué qu'il n'y avait pas eu de discussion, ni de vote au Conseil d'administration du lycée. La proviseure a simplement donné une information en fin de réunion sur la création de cette aumônerie avant de lever de suite la séance. Selon elle, l'implantation de cette aumônerie a soulevé peu de remous au sein de l'établissement, la vie des lycéens n'en a pas été bouleversée. La propagande distribuée en classe par quelques professeurs et quelques surveillants est tombée à plat. L'aumônerie n'existe que par cette page internet sur le site du lycée.

Nous avons indiqué que tous nos courriers adressés au Recteur, au DASEN et à la proviseure sont restés sans effet jusqu'à présent. Cette attitude est contraire au devoir de neutralité des fonctionnaires d'État.

M. DASSA, ayant appris le départ à la retraite de Mme Périgault, la proviseure du lycée Jules Verne, s'est engagé à écrire au nouveau chef d'établissement pour lui demander de supprimer de la page d'information du site internet du lycée le texte de l'aumônier, lequel n'est pas membre de l'administration ! Il ajoute qu'il est important, pour préserver la laïcité, de bloquer fermement l'introduction de la religion par divers moyens dans les établissements scolaires publics.

Mme BOYARD, elle, s'est engagée à informer le conseil FCPE de ce problème et à proposer que cette question soit abordée lors du premier Conseil d'administration du lycée, en espérant que cela soit réglé d'ici là.

La délégation a remercié M. DASSA et Mme BOYARD pour leur disponibilité et leurs interventions futures en défense de la laïcité dans l'enseignement public.

Pour la Libre Pensée, la religion est et doit rester une affaire privée, les aumôneries n'ont rien à faire dans les établissements scolaires publics.

La Libre Pensée réaffirme la nécessité de la stricte séparation de l'École et des Églises, réaffirme que la mission centrale de l'enseignement public doit rester celle de transmettre des connaissances, d'instruire.

La Libre Pensée condamne le prosélytisme religieux dans les lycées et collèges et exige l'abrogation de la circulaire Monory sur les aumôneries.

La religion hors des écoles publiques ! Respect de la liberté de conscience !

La LP 91 rend hommage à Maxime Lisbonne



À l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la Commune de Paris, la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée a organisé un rassemblement le dimanche 23 mai au cimetière de La-Ferté-Alais pour célébrer la mémoire de Maxime Lisbonne, figure et héros de la Commune, qui y est enterré. 25 personnes étaient présentes.

Après les dépôts de gerbe, et les présentations faites par notre président, Louis Couturier, un discours a été prononcé par Françoise Rousseau au nom de La Libre Pensée de l'Essonne. Sont également intervenus : Mme le Maire de La-Ferté-Alais, Les Amis de la Commune et l'ancien maire Philippe Autrive.

Une journaliste du Républicain de l'Essonne a rendu compte de l'évènement.

Hommage à Maxime Lisbonne, combattant de la Commune de Paris

En 2005, la mairie de La-Ferté-Alais avait organisé une journée commémorative pour le centenaire de la mort de Maxime Lisbonne avec la participation de la Libre Pensée et des Amis de la Commune. Aujourd'hui 16 ans après, nous sommes ici dans le cimetière où il est enterré pour rendre hommage une nouvelle fois à ce combattant de la Commune dont la vie a été passionnante sous de nombreux aspects.

Avant même le début de la Commune de Paris, il est élu au Comité Central de la Garde nationale pour le 10^{ème} arrondissement. Dès la proclamation de la Commune, il propose de marcher sur Versailles pour en finir avec les troupes désorganisées et démoralisées du gouvernement de M. Thiers. Le plan de Maxime Lisbonne est réaliste mais le Comité n'est pas prêt, les soldats sont peu nombreux et la décision est remise à plus tard.

Sans perdre de temps, Maxime Lisbonne organise 15 bataillons de la Garde nationale qui le reconnaissent comme meneur d'hommes. Son passé de soldat lui sert, il met ses connaissances au service de la Commune. Il est partout avec ses « turcos », bataillon où figuraient Mohammed Ben Ali ainsi que de nombreux zouaves ralliés à la cause, habillés de bric et de broc avec des costumes provenant de théâtres ! Maxime Lisbonne faisait ce qu'il pouvait mais au moins son bataillon était reconnaissable.

Maxime Lisbonne se rend au plus fort des combats. Il organise la défense du Fort d'Issy. Il est à la Butte aux Cailles où au cours d'une reconnaissance, son ami Mustapha est massacré par les lignards versaillais. Pendant la Semaine Sanglante, il organise la défense des barricades du Château d'Eau. Le 26 mai, il est gravement blessé à la cuisse. Il parvient

quand même à passer à son voisin l'engin explosif qu'il tenait évitant ainsi un massacre.

Évacué sur une civière, ses compagnons tentent de le faire sortir de Paris mais il est reconnu. Un soldat prussien le remet aussitôt aux Versaillais. Transporté à l'hospice de Vincennes, le médecin anti-communard qui le récupère dit : « Mettez-moi cette canaille par terre, les civières c'est bon pour nos blessés pas pour la charogne ». Il est laissé sans soins mais ne meurt pas malgré un début de gangrène.

Il est amené à Versailles, traduit devant le Conseil de guerre et condamné à mort sur la base de faux témoignages, accusé entre autres de pillages, de dévastations et pour un incendie qu'il n'a pas ordonné. De sa prison, il entend les coups de fusil des bourreaux qui assassinent ses camarades. Lisbonne dépose des recours. Par trois fois, il est jugé et par trois fois, il est condamné à mort. Sa peine finit par être commuée en déportation en Nouvelle Calédonie.



(Suite page 9)

(Suite de la page 8)



Encagés, enchaînés, les forçats partent pour un voyage de 4 mois plus qu'éprouvant. Arrivé en Nouvelle Calédonie, Maxime Lisbonne devient le matricule 4589. Il boîte de plus en plus. Échappant aux travaux les plus pénibles à cause de son infirmité, il est affecté aux écritures, d'abord des vic-tuailles, une place tranquille qui lui permet de grappiller des petits morceaux de pain ou de lard. Au bout de 6 mois, il est remplacé à ce poste par un droit-commun lèche-botte de l'administration pénitenciaire.

Le matricule 4589 va ensuite avoir la chance de s'occuper de la bibliothèque. Des livres dans un bagne ? Oui, mais il s'agit d'ouvrages religieux dans un premier temps ! Lisbonne en fait la lecture à ses camarades. Ils viennent nombreux pour écouter le « Cantique des cantiques ». Ayant appris cela, des fonctionnaires de Nouméa lui apportent d'autres livres sur tous les sujets. Cela devient alors une véritable bibliothèque.

S'il est un peu épargné, il connaît bien les tourments endurés par ses camarades bagnards : les travaux forcés, les punitions (cachot, pilori, estrapade...). Rien ne leur est épargné. Le cimetière des communards situé à l'île des Pins comporte 230 tombes alors que la Nouvelle Calédonie est considérée comme un bagne de déportation simple où la mortalité est la plus faible comparativement à Cayenne.

C'est durant cette période qu'il côtoie les kanaks. Comme sa grande amie Louise Michel, il s'intéresse à ce peuple. Il s'étonne que beaucoup comprennent le français mais qu'aucun français ne parle kanak. Il recueille leurs légendes qu'il partage avec elle comme il partage ses lectures et ses savoirs avec ses compagnons.

Après l'amnistie de 1880, les communards sont rapatriés en France et le matricule 4589 redevient Maxime Lisbonne. Son combat se poursuit alors sous d'autres formes. Il devient journaliste, directeur de cabarets et de théâtre où il monte des pièces de Louise Michel. En référence à sa déportation, il ouvre « la Taverne du Bagne » où il dénonce les horreurs du bagne, défend la cause des canaques et le programme de la Commune devant le tout-Paris bourgeois qui se presse pour venir assister au fermettement des bagnards.

Le 6 décembre 1885, c'est dans cette Taverne qu'il invite les miséreux du 18^e arrondissement à un « Grand déjeuner gratuit » qui restera célèbre sous le nom du banquet des affamés ! Jusqu'à la fin de sa vie, Maxime Lisbonne montre le malheur de la classe ouvrière et défend sa cause. Il se présente même à des élections en 1889 sous l'étiquette de « candidat député concussionnaire honnête ». Tout un programme, mais il n'est pas élu.

Sa jambe le faisant souffrir de plus en plus, il ne peut plus être aussi actif et ses nombreux soucis d'argent l'obligent à se réfugier chez sa belle-sœur à La Ferté Alais. Il y tient un débit de tabac. Fidèle aux idéaux de la Commune jusqu'à la fin, il décède le 25 mai 1905, quatre mois après son amie Louise Michel.

Comme les communards venus nombreux drapeaux rouges en tête après son décès, nous sommes rassemblés autour de sa tombe pour célébrer l'homme libre et courageux qu'était Maxime Lisbonne et saluer l'œuvre inachevée de la Commune de Paris qui a ouvert la voie à de nombreuses autres conquêtes sociales et progressistes.

La Commune a été vaincue par la réaction mais son esprit vit toujours !



Sainte Péresse et sa Charte de la laïcité

Le 18 novembre 2020, la Région Île-de-France, dont Mme Péresse est la présidente, a accordé une subvention de 15 000 € à l'Association nationale Laissez-les Servir (ANLLS), adepte du « recadrage patriotique », aux pratiques paramilitaires et aux rapports ambigus avec l'Église catholique traditionaliste.

« **Remettre les jeunes dans le droit chemin** », c'est la mission que s'assigne cette association, dont le fondateur est un ancien para, en organisant des séjours de types particuliers...

Voici ce que relate un journaliste du *Parisien* :

« Dans ces camps d'été réservés aux jeunes des quartiers populaires, les costumes sont des treillis et les animations des travaux d'intérêt général, comme nettoyer des cimetières ou des portes d'église. En guise d'activités sportives et culturelles, on patrouille en rangs dans le village en s'égosillant sur l'hymne de l'armée coloniale ou *le Chant des Africains*. Le temps fort de la colo consiste à se regrouper, lors d'une cérémonie du souvenir, autour du monument aux morts. Même les punitions sont à thème : « *Je ne veux pas entendre wesh sinon c'est dix pompes* » prévient le « capitaine »...

Autre témoignage des « loisirs » organisés par cette association :

« Des jeunes de banlieue en uniforme arborant le drapeau français chantant l'hymne de la Marine pour un soldat de ce corps d'armée, interprétant La Marseillaise, vendant des bleuets au profits des anciens de la 2^{ème} DB, au garde-à-vous pendant les

hymnes... Le symbole était fort, dimanche matin, au monument Leclerc. La veille, ces jeunes étaient venus nettoyer le site. « *C'est un besoin urgent de repenser le patriotisme et leur place aujourd'hui a encore plus de sens au nom du vivre ensemble. Ils iront à la messe avec beaucoup de fierté...* » explique le « capitaine ».

« **Travail, ordre et discipline** » sont les principes de cette association et de son « capitaine » nostalgique de *l'Algérie Française*. On n'est pas très loin du « Travail, Famille, Patrie » du Maréchal Pétain, organisateur en son temps des *Chantiers de Jeunesse* !

La Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée s'est fort logiquement interrogée sur la conformité de la subvention versée par la Région à cette association au regard de « la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité » que Mme Péresse avait fait adopter à grand renfort de publicité.

Voici ce que la Région a répondu le 8 juin 2021, après longue réflexion, à notre courrier... du 28 novembre 2020 :

« *Auditionné par la Commission « Sports, loisirs, jeunesse, citoyenneté et vie associative » de la Région le 14 novembre 2018, le Président de l'association avait eu l'occasion d'exposer aux membres de la Commission les objectifs des séjours et travaux d'intérêt général proposés aux jeunes en manque de repères : éducation à la citoyenneté et à*

(Suite page 11)



(Suite de la page 10)

la laïcité, activités de cohésion et culturelles, découverte du monde professionnel, travail sur la notion d'effort, d'estime de soi et de respect d'autrui. La visite d'églises, de mosquées ou de synagogues s'inscrit dans le cadre de ce programme pédagogique et de découverte de l'autre. »

« Éducation à la laïcité » ? Les bras nous en tombent !

Non seulement cette Commission ne s'est pas renseignée de manière indépendante sur les pratiques de cette association (il suffit d'aller sur internet) mais elle prend pour argent comptant les déclarations de son « Président-capitaine », et s'en sert **pour justifier le versement de la subvention**, tout en précisant que l'ANLLS avait bien signé la « Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ».

Les élus régionaux de *Sens Commun* (association catho anti-IVG, opposée au mariage pour tous) membres de la majorité L.R., eux, se glorifient d'avoir initié et porté ce dossier : « 15 000 € pour l'association *Laissez-les Servir* qui invite les jeunes à des séjours leur permettant de découvrir la beauté

et la force de l'histoire et de la culture françaises. » (sic)

La Fondation VINCI soutient également l'ANLLS dans le cadre d'une convention de partenariat. Pas étonnant puisque parmi les principes à inculquer aux jeunes, il y a « **Le respect de la hiérarchie** (qui) **les prépare à la vie en entreprise.** » La boucle est bouclée !

L'exemple du financement de l'ANLLS dont le président dit ce qu'il veut et signe la Charte de Mme Péresse est illustratif de l'hypocrisie de ses promoteurs qui n'ont rien à faire de la laïcité et des traitements qu'on fait subir aux jeunes.

Pour la Libre Pensée de l'Essonne, la place de la Charte régionale dite de la laïcité est à la poubelle, tout comme la Charte du Conseil départemental de l'Essonne qui n'a pas empêché ce dernier de verser 454 523 € à une institution religieuse *Les Diaconesses de Reuilly* et de subventionner légalement (plusieurs millions d'euros chaque année) le fonctionnement des collèges privés sous contrat, confessionnels à plus de 80%, placés pour la plupart sous la tutelle directe de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique...

Le 12 juin 2021



Dernière minute :

Le Conseil constitutionnel entérine l'essentiel des atteintes aux libertés d'instruction, d'association et de conscience

Compte tenu de la gravité des atteintes aux libertés d'instruction, d'association et de conscience qu'entraîne la loi confortant le respect des principes de la République sur laquelle le Conseil constitutionnel a exercé son contrôle le 13 août 2021, en raison aussi de son insertion dans un ensemble de textes législatifs et réglementaires fragilisant en profondeur les libertés et droits fondamentaux théoriquement garantis dans la République (loi sur la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme du 30 octobre 2017 ; loi du 23 mars 2020 sur l'état d'urgence sanitaire ; loi pour une sécurité globale du 25 mai 2021 ; loi du 30 juillet 2021 relative à la prévention d'actes de **terrorisme** et au renseignement ; loi du 5 août 2021 sur la gestion de la crise sanitaire ; décrets du 2 décembre 2020 modifiant les dispositions du Code de la sécurité intérieure relatives au traitement de données à caractère personnel),

La Fédération nationale de la Libre Pensée en demande l'abrogation.

Le Service national universel : c'est toujours non !

Le Collectif national contre le Service national universel a tenu une réunion le 10 juin 2021. C'est l'occasion pour les organisations et collectifs locaux qui le composent de réaffirmer leur refus de ce projet gouvernemental. Plus que jamais, la plateforme unitaire que nous avons adoptée il y a deux ans est d'actualité.

Les ministres réquisitionnés pour aller chercher les volontaires

Inquiet de ne pas avoir ses 25 000 volontaires pour cette année 2021, le gouvernement n'a pas lésiné sur les moyens : un nombre considérable de ministres a été mis à contribution pour aller chercher ces jeunes volontaires, à grand renfort de réunions organisées dans les départements. L'objectif gouvernemental est tout juste atteint. Les gros efforts de persuasion qui ont été nécessaires montrent à quel point le gouvernement peine à convaincre les jeunes des bienfaits de ce projet, a fortiori s'il est rendu obligatoire. C'est un motif important de notre opposition !

Le SNU : silence dans les rangs ...

La fédération nationale de la Libre pensée, membre du collectif Non au SNU, avait demandé à être reçue par la secrétaire d'Etat en charge de celui-ci. Une importante liste de questions lui avait été soumise afin de préparer au mieux la rencontre. Madame El Haïry a décidé de ne pas donner suite à cette demande !

Confier les jeunes à l'armée, c'est dangereux

On nous présente le SNU comme un moyen « d'éduquer » les jeunes mineur-es qui y seraient astreint-es, de leur expliquer « la république » ... Nous ne sommes pas dupes des vraies intentions. Mais l'actualité rappelle aussi à quel point il serait dangereux de confier chaque année ces jeunes mineur-es à l'institution dont nombre de responsables de haut rang viennent encore de s'illustrer à travers un appel à l'épuration ethnique du pays et à consolider « l'ordre social » par un recours à l'armée.

Agissons contre le SNU !

Les organisations membres du collectif poursuivent le travail d'information sur la réalité du SNU. Les collectifs locaux agissent dans les départements, pour sensibiliser les jeunes, les parents, les enseignantes et enseignants, les éducatrices et éducateurs, etc. C'est ainsi que sous l'impulsion du collectif unitaire de Meurthe-et-Moselle, les syndicats départementaux FSU, CGT Education et SUD Education ont adressé une information spécifique à 40 000 travailleuses et travailleurs de l'Education nationale en Lorraine ; c'est un exemple parmi d'autres. Nous encourageons à développer des initiatives pendant les mois d'été et prendrons une initiative nationale en novembre prochain.



Le Service national universel que le gouvernement veut rendre obligatoire pour les jeunes de 16 ans, c'est

Une opération de soumission de la jeunesse : il s'agit d'inculquer un esprit d'obéissance aux règles, un respect absolu des normes... Règles et normes qui, pour la plupart, ne visent qu'à perpétuer les inégalités et injustices inhérentes à l'organisation actuelle de la société. Cette volonté de soumission passe aussi par un contrôle renforcé, notamment à travers la mise en fiches de tous les jeunes de 16 à 25 ans ; on sait comment ce genre de fichier peut être utilisé ! Volonté de soumission, enfin, car elle ne reconnaît comme « engagement » des jeunes que les dispositifs étatiques.

La remise en cause des droits des travailleurs et travailleuses : les jeunes du SNU seront utilisé/es pour remplacer des emplois aujourd'hui occupés par des employé/es qui ont un salaire, une convention collective ou un statut, la possibilité de s'organiser syndicalement, des droits individuels et collectifs. Avec le SNU, chaque année, 800 000 jeunes seront exploité/es, sans aucun de ces droits, pour des durées variables ; ils et elles seront très vivement encouragé.es à poursuivre leur « engagement volontaire » par un service civique, dans les mêmes conditions de précarité.

Des dépenses considérables : 6 milliards €/an, selon un rapport sénatorial de 2017. Ces milliards seraient bien plus utiles pour le service public de l'Éducation, qu'aux mains des militaires !

Le renforcement de la militarisation. Encadrement militaire, levée du drapeau, chant guerrier, uniforme, parcours du combattant, raid commando, etc. contribueront à l'endoctrinement des jeunes. La propagande visera à banaliser encore plus le rôle de l'armée, alors que celle-ci est en pointe dans la répression, sur le territoire français, dans les colonies et diverses régions du monde. Sans surprise, il n'est nullement question dans le programme de pacifisme, de non-violence, ni de remise en cause du rôle de l'armée.

**Le gouvernement nous dit : Il faut que les jeunes s'engagent.
Mais c'est déjà le cas !**

**Ils et elles s'engagent pour lutter contre le racisme, pour que cesse la destruction de la terre, pour défendre leur droit à étudier, pour le partage des richesses, pour le droit au logement, pour l'égalité des droits et contre les discriminations, etc.
Ce n'est pas à l'État de les forcer à s'engager !**

Comment peut-on parler d'apprendre la citoyenneté, lorsqu'on confie l'encadrement à l'armée (qui, par ailleurs, n'était pas demandeuse) ?

Non au SNU ! Abrogation du SNU !

Campagne unitaire contre le SNU : Union pacifiste, Union syndicale Solidaires, ASSO-Solidaires, Solidaires Lycéen-nes région parisienne, Fédération Solidaires Étudiant-e-s, Fédération SUD éducation, SUNDEP Solidaires Sud Enseignement privé, Solidaires Jeunesse et Sports, Fédération SUD Collectivités territoriales, Fédération Éducation de la Confédération Nationale du Travail, CNT Santé, Éducation, Social et Territoriale de Lorraine, Fédération éducation/recherche de la CNT-SO, Émancipation tendance intersyndicale, Les Jeunesses Syndicalistes, Mouvement National Lycéen, Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne, Fédération nationale de la Libre Pensée, Droits Devant !!, Ni guerres ni état de guerre, Causes communes, Anciens Appelés en Algérie et leurs Ami(e)s Contre la Guerre, Réseau des Centres de Recherche, d'Etude et de Formation à l'Animation et au Développement, Mouvement de la paix, ATTAC-France, Stop Fuelling War, Abolition des Armes Nucléaires – Maison de Vigilance, Mouvement de l'Objection de Conscience Nancy, GRATLIB, Queer Education, Parti Communiste des Ouvriers de France, Europe Écologie – Les Verts, Fédération Anarchiste, Union Communiste Libertaire, L'insurgé, Les Jeunes écologistes, Union des Jeunes Révolutionnaires, Union Prolétarienne ML, Unité Communiste de Lyon, Groupe libertaire Jules Durand, Mouvement Résilience, Radio-Libertaire, Revue Silence, Arc en ciel théâtre réseau coopératif. *Collectifs locaux unitaires Non au SNU Loire-Atlantique, Lyon, Bordeaux, Angoulême, Nancy, Chambéry, Hérault...*

Pour rejoindre le collectif : nonsnu@lists.riseup.net



**ASSOCIATION
POUR LE DROIT
DE MOURIR DANS
LA DIGNITÉ.**



DECLARATION COMMUNE

*De l'Association pour le Droit de mourir dans la Dignité (ADMD)
et de la Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP)*

OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS À LA FIN COMME AU DÉBUT DE LA VIE ! *Une avancée dans le domaine de la procréation médicalement assistée*

Le 9 juin 2021, à la suite de l'échec de la **Commission mixte paritaire de février 2021** et d'un nouvel examen du texte par la commission spéciale, **l'Assemblée nationale** vient d'adopter en séance publique, au terme d'une nouvelle lecture, le projet de loi relatif à la bioéthique.

Alors que la **majorité sénatoriale** l'avait tout simplement supprimé, les députés ont rétabli l'article 1^{er} du texte encore en discussion dans sa rédaction initiale. L'article L. 2141-2 du **Code de la santé publique** est ainsi modifié : « *L'assistance médicale à la procréation est destinée à répondre à un projet parental. Tout couple formé d'un homme et d'une femme ou de deux femmes ou toute femme non mariée ont accès à l'assistance médicale à la procréation après les entretiens particuliers des demandeurs avec les membres de l'équipe médicale clinicobiologique pluridisciplinaire effectués selon les modalités prévues à l'article L. 2141-10.* »

C'est incontestablement un progrès permettant à toutes les femmes de répondre à leur désir d'enfant avec le secours de la médecine et de la science. **C'est aussi incontestablement une défaite pour l'Église et ses relais politiques.** Le **Conseil permanent de la Conférence des évêques de France** le reconnaît : « *Le socle de la "bioéthique à la française" dont notre pays était si fier est définitivement gommé, la dignité propre à tout être humain - petit et grand - n'est plus le point focal* ».

La Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP) et l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) s'en félicitent.

Le droit à l'aide médicale à mourir toujours refusé

Nos deux associations considèrent que cette avancée, désormais inéluctable en dépit de la nouvelle lecture prévue au Sénat, doit marquer le point de départ d'autres progrès, notamment au stade de la fin de vie. Dès le dépôt du projet de loi, qui aborde de très nombreux sujets, elles avaient demandé à diverses instances consultatives ainsi qu'au législateur d'y introduire une disposition ouvrant à tous le droit d'accéder à une aide médicale à mourir.

Parce que la **pleine liberté de conscience** des individus garantie par l'article 1^{er} à valeur constitutionnelle de la **loi du 9 décembre 1905** concernant la **Séparation des Églises et de l'État** l'exige, il devient urgent d'offrir à ceux qui en expriment le souhait, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers de confiance, le droit de recourir à une aide médicale à mourir lorsqu'ils sont atteints d'une affection incurable entraînant des souffrances physiques ou psychiques insupportables.

L'immense majorité des Français le demande depuis de longues années.

La loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie comme celle du 22 avril 2005 qui l'avait précédée ont montré leurs graves limites : absence, en dernier

ressort, de choix du malade ; interruption des traitements et sédations particulièrement choquantes chez certains sujets ; possibilité des tiers de s'opposer jusqu'à l'indécence à la décision des médecins d'interrompre le traitement et de pratiquer la sédation, désormais jusqu'au décès, acharnement juridique inhumain qu'a démontré l'affaire **Vincent Lambert**.

Des États démocratiques ont adopté depuis longtemps déjà des législations introduisant un droit à l'**aide médicale à mourir**, comme la Belgique ou le Pays-Bas. La République française « *indivisible, laïque, démocratique et sociale* » doit emprunter le même chemin le plus vite possible.

Pas à pas, le progrès humain avance, il doit continuer.

POUR UN DROIT À L'AIDE MÉDICALE À MOURIR POUR UN DROIT À MOURIR DANS LA DIGNITÉ

Jean-Luc Romero-Michel, Président de l'ADMD
Jean-Sebastien Pierre, Président de la FNLP

Alertez les bébés ! (en hommage à Jacques Higelin)

Une nouvelle fois, le Parlement va débattre de la loi bioéthique. À son ordre du jour la PMA, mais pas la GPA, d'emblée rejetée sine die, ni la fin de vie, même si cela ne pourra être complètement occulté. Une nouvelle fois, la Réaction, notamment religieuse dans un bel œcuménisme, va pousser des cris d'orfraies contre cette « *atteinte intolérable à la famille* » !

Et ce sera, encore une fois, la ronde infernale des vieilles badernes, des grenouilles de bénitiers, des punaises de sarcristie, des curés qui n'ont pas d'enfants (en tous cas légitimes du point de vue de leurs lois) qui vont expliquer au cor de chasse ce qu'est une « *bonne famille française* » et la bonne façon de faire des enfants !

Alertez les bébés !

Vous, les bébés qui vouliez naître, enfants désirés de parents désirants pour recevoir tout l'amour auquel vous avez droit, des vieillards d'esprit étroit, racornis par leur haine de l'Humanité, veulent vous en empêcher, car vos futurs parents ont une autre idée sur la procréation pour votre venue au monde que celle professée dans de vieux grimoires écrits il y a deux mille ans et plus.

Vous, les bébés qui n'aspiriez qu'à l'amour de vos parents dans une famille unie, avec un papa et une maman, un papa, une maman, deux mamans, deux papas pour qui la seule chose qui importe,

c'est l'amour qu'ils veulent donner à leur enfant ; comment pourriez-vous accepter que vous puissiez ne pas rejoindre la grande famille humaine ?

Alertez les bébés !

Ces vieux chevaux de retour d'un Ordre moral de sinistre mémoire qui ne veut pas dire son nom, veulent nous vendre une marchandise frelatée : la Gestation Pour Autrui ne pourrait être que mercantile en pratiquant « *la vente des ventres* ». Pourquoi des lois qui protégeraient l'altruisme des dons d'organe, du sang, des gamètes et des spermatozoïdes contre toute marchandisation des corps, ne pourraient-elles pas régler le don de vie qu'est la GPA ?

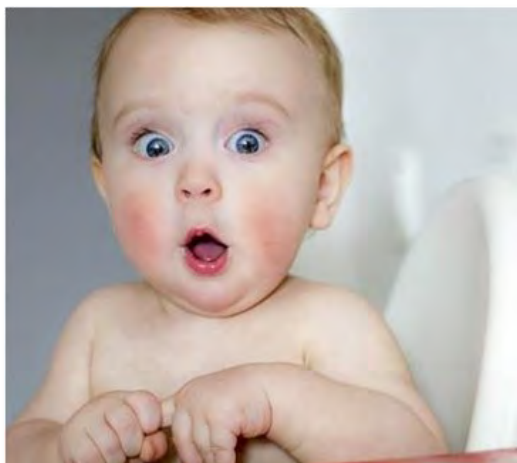
Derrière cette affirmation frauduleuse se cache leur véritable conception : toute action humaine n'est qu'une marchandise susceptible de profits. Les marchands du Temple, ce sont eux !

Alertez les bébés !

La Libre Pensée en appelle aux parlementaires pour qu'ils permettent – enfin ! – que l'amour soit plus fort que la haine de ceux qui veulent imposer leurs conceptions moyenâgeuses à l'Humanité qui n'en veut plus.

Mesdames, messieurs les parlementaires, en aurez-vous – enfin – le courage ?

Christian Eyschen



La page trésorerie

Pour adhérer à la LP 91 (montants votés lors du dernier Congrès)

- Adhésion à la FNLP et à la LP 91 (y compris abonnement à *La Raison 91*) : 72 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* : 72 € + 13 € = 85 €
- Adhésion + abonnement à *L'Idée Libre* : 72 € + 15 € = 87 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* et à *L'Idée Libre* : 72 € + 13 € + 15 € = 100 €

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

J'autorise la Fédération Nationale de la Libre Pensée à traiter informatiquement les données personnelles que je lui transmets

Fait leSignature

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 ou 3 chèques en précisant les dates d'encaissement.

Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :

LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY

Adresse courriel de la LP 91 : librepensee91@gmail.com

En retour, vous recevrez un reçu fiscal pour l'adhésion.



Pour soutenir et recevoir seulement *La Raison 91* : 12 € minimum, chèque à l'ordre de « LP 91 »

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Fait leSignature



Assemblée Générale des adhérents de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

suite au Congrès de la Fédération Nationale

Samedi 2 octobre 2021, 14h30

Maison des Associations - Marcoussis

Nom : Prénom :

Adresse :

Je serai présent(e) à l'AG du 2 octobre : OUI NON

Je participerai au pot fraternel qui clôturera l'A. G. : OUI NON

Bulletin d'inscription à envoyer à : LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Louis Couturier, André Daudet, Françoise et Daniel Rousseau.

Fédération nationale de la Libre Pensée

10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS 01 46 34 21 50 – site national : www.fnlp.fr

Pour recevoir la newsletter, s'inscrire à www.fnlp.fr